

DÉPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

OBJET :

Délibération n°21 /2023

Tarif vente parcelle Gaurois Fabien

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le **12 juin 2023**

et que le nombre des membres en exercice est de 11

Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales des Communes

Commune d'AUTECHAUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 025-212500326-20230622-21_2023-DE



E X T R A I T

**du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Jeudi 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ

Absent / Excusé : Sophie LEPARLIER

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Séverine VOIDEY

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le Maire à vendre au nom de la commune une partie de la parcelle ZE 99 qui sera rebornée pour une superficie d'environ 20 ares à M. GAUROIS Fabien au prix de 25 € le M².

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA**

